

**SODEMA CONSEILS S.A.**  
CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE  
**67, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS**

**11 MAI 2004**  
**RESERVATION des NOMS de DOMAINE en .FR**  
**Nouveaux risques - Nouvelles opportunités**

A compter du **11 mai 2004**, toute personne physique ou morale disposant d'une existence légale en France (identifiable en tant que telle sur une base de données publiques et nationales) aura la possibilité de réserver le nom de domaine **de son choix** sans plus avoir à justifier d'un droit sur ce nom.

En pratique, cela signifie que la réservation d'un nom de domaine en .fr ne sera plus seulement dévolue au titulaire légitime d'une marque, d'une dénomination sociale ou d'un nom commercial, mais pourra être opérée par quiconque aura été le plus rapide à l'effectuer.

A l'instar de la situation existant en .com, l'extension .fr va désormais être régie par le principe :

**« premier arrivé, seul servi. »**

Cette importante modification du régime d'attribution des noms de domaine en .fr comporte deux conséquences :

- **de nouveaux risques**, car en l'absence d'un contrôle de la légitimité de la réservation du nom de domaine, il n'existera plus d'obstacle empêchant que des « cybersquatters » réservent indûment des marques appartenant à des tiers comme cela est souvent le cas en .com. La récupération du nom supposera soit de négocier son rachat soit d'entreprendre une procédure devant les juridictions civiles ou les organismes accrédités en matière de résolution des litiges (le C.M.A.P. - Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - et l'O.M.P.I. - Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle -) ;

- **de nouvelles opportunités**, dans la mesure où il va maintenant être possible de réserver tous types de noms et notamment des termes génériques (ex : le nom commun d'une activité tel que : voyage.fr ou banque.fr). Ces noms de domaine génériques permettront d'orienter un trafic important vers le site de leur titulaire au moyen des moteurs de recherche. Ils disposeront donc d'une position clé dans l'économie numérique.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est crucial que vous procédiez au plus tôt à la réservation de tous les noms de domaine en .fr qui sont nécessaires à l'exercice de votre activité c'est-à-dire soit **dès maintenant** pour les marques, les dénominations sociales ou les noms commerciaux, soit **pour l'échéance du 11 mai 2004** en ce qui concerne les noms génériques.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau régime, l'organisme officiel qui gère le .fr (l'AFNIC - Association Française pour le Nommage Internet en Coopération -) suspendra la possibilité de procéder à des réservations dans les derniers jours précédant cette date.

Nous vous invitons donc à faire le point sur cette question au plus tôt et sommes à votre entière disposition pour procéder à la réservation de vos noms de domaine en .fr.

13 avril 2004